

Pièces à fournir pour la demande d'une Carte Nationale d'Identité

Personnes Majeures

Si vous possédez une Carte d'Identité périmée depuis moins de 5 ans

Formulaire de demande complété en noir et signé – en lettres majuscules et avec les accents (*délivré en Mairie (OU pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr> - ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande)*)

1 photographie d'identité récente (moins de 6 mois) de format 3,5 x 4,5 cm, parfaitement ressemblante de face, tête nue et expression neutre, bouche fermée, sur fond clair, uni et en couleur - *chez photographe ou cabine agréée*

1 Justificatif de domicile aux nom et prénom du demandeur - document original de moins de 1 an - (taxe d'habitation, avis d'impôt, facture EDF, eau, téléphone, etc...)

L'original de la **Carte d'Identité** (plastifiée)

Pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile à leur nom :

+ une attestation originale de l'hébergeant attestant que la personne est hébergée

+ une copie justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant

+ une copie recto/verso Carte d'Identité ou Passeport de l'hébergeant

Si vous ne possédez pas de Carte d'Identité ou Carte d'Identité périmée depuis plus de 5 ans

Formulaire de demande complété en noir et signé – en lettres majuscules et avec les accents (*délivré en Mairie (OU pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr> - ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande)*)

1 photographie d'identité récente (moins de 6 mois) de format 3,5 x 4,5 cm, parfaitement ressemblante de face, tête nue et expression neutre, bouche fermée, sur fond clair, uni et en couleur - *chez photographe ou cabine agréée*

1 Justificatif de domicile aux nom et prénom du demandeur - document original de moins de 1 an - (taxe d'habitation, avis d'impôt, facture EDF, eau, téléphone, etc...)

La **Copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois** (à demander à la Mairie de votre lieu de naissance-sauf si Villes(Mairies) COMEDDEC)

En cas de perte ou vol d'une Carte d'Identité plastifiée

Faire établir :

=> **déclaration de perte** -à établir au moment de la demande et auprès de la Mairie du dépôt de la demande

OU

déclaration de vol auprès de la Gendarmerie

=> **25,00€ en Timbres Fiscaux** (Achat -Bureau de tabac

OU en ligne sur : timbres.impots.gouv.fr)

=> **Présenter un justificatif d'identité avec photo**

(Passeport ou à défaut Permis de Conduire, Carte vitale avec photo, etc...)

Pour établir les Cartes d'identité et les Passeports

Permanences en Mairie de Riom-ès-Montagnes les lundis de 13h30 à 16h30 et les mercredis de 08h00 à 11h30

Prendre rendez-vous au : 04 71 78 04 82